Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260723-2026_072-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-072

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 juillet 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-trois juillet, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 17 juillet 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	12
Votants	14
Vote	
Pour	13
Contre	0
Abstentions	1

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marylène MATHURIN, Mme Valérie MICHELIN, Mr Thierry TOREL, Mme Nathalie RICARD, Mme Virginie BOUGOT, Mme Alexandra GUILLEMAIN, Mme Rosane GAUVIN, Mr Fabien PASQUET, Mme Marie Annick BARADA-JOUADE.

Absents non excusés : néant
Absents excusés : Mr Christian COUPARD a donné pouvoir à Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Olivier RONDEAU a donné pouvoir à Mr Bertrand ROUINSARD, Mr Julien COLIN.
Secrétaire de Séance : Mme Marie-Annick BARADA

2026-072- Affaires scolaires : convention avec l'OGEC de l'école Saint Gabriel de Sainte-Anne - Versement contribution annuelle

Mr le Maire propose à l'Assemblée de renouveler la convention relative au versement d'une contribution financière annuelle à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de l'école Saint Gabriel de Sainte-Anne sur Vilaine. Cette convention, en annexe de cette délibération, concerne la période scolaire 2026-2027.

Il précise qu'à la rentrée 2026-2027, 5 élèves habitant Sainte Anne iront à l'école publique Léo Ferré dont l'effectif prévisionnel est de 92 élèves, alors que 15 élèves habitant Langon (12 familles) iront à l'école Saint Gabriel ce qui porte l'effectif de l'école privée à 54 élèves. Il ajoute que 25 élèves saintannais seront scolarisés dans d'autres établissements publics.

Mr le Maire indique que conformément au coût moyen départemental, établi à 1554 € pour un élève en maternelle, et à 493 € pour un élève en élémentaire, la participation versée en 2027 pour la rentrée scolaire 2026-2027 à l'OGEC pour les 15 élèves langonnais (dont 7 maternelles et 7 primaires) serait de 14 329 € à effectif constant.

Le maire propose au Conseil :
- de valider la **convention annuelle** relative au versement d'une contribution financière à l'école Saint Gabriel de Sainte-Anne sur Vilaine pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- de verser en 2027 à l'OGEC St Gabriel la contribution annuelle d'un montant de 14 329 €, montant ajustable selon l'effectif réel ;
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, ces propositions et donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

MAIRIE DE LANGON ★ ILLE-ET-VILAINE 35660 ★